

## La plainte d'une femme électrosensible réexaminée à Colmar

LEMONDE.FR avec AFP | 03.11.08 | 15h48 • Mis à jour le 03.11.08 | 16h29

**L**a plainte de Sabine Rinckel, une Strasbourgeoise électrosensible de 44 ans qui réclame à son bailleur social un relogement en zone préservée des ondes émises par les antennes-relais de téléphonie mobile, a été réexaminée lundi 3 novembre par la cour d'appel de Colmar. *"Je souhaite être logée en zone épargnée pour vivre normalement et qu'on ne qualifie plus mes symptômes de subjectifs"*, a déclaré la plaignante avant le début de l'audience.

La locataire dit ressentir des fourmillements, des maux de tête, des acouphènes et des douleurs aux vertèbres cervicales en raison de la proximité des antennes-relais. Déboutée en première instance, elle était accompagnée du président de l'association [Robin des Toits](#), Marc Cendrier, qui milite pour une reconnaissance de la toxicité des ondes, et d'une autre Strasbourgeoise. L'électrosensibilité est une pathologie reconnue en Suède et en Grande-Bretagne, mais pas en France.

### "PAS MALADE, FRAGILISÉ PAR LES ONDES"

*"Ce qui se passe aujourd'hui dépasse de loin l'événement local"*, a dit M. Cendrier aux journalistes. *"Les antennes-relais constituent une attaque de la santé publique générale : tout le monde y est plus ou moins exposé en fonction de sa constitution physiologique"*, a-t-il expliqué alors qu'une pancarte à l'entrée du tribunal proclamait : *"Un EHS (électro-hypersensible) n'est pas malade, il est fragilisé par les ondes."*

La juge a demandé d'autres pièces *"que les articles de journaux généralistes"*, tels que *"des photos ou des études scientifiques"* pour étayer ses propos sur la nocivité des ondes. De son côté, l'avocate du bailleur a argué que *"ni l'Etat (...) ni la science actuelle ne prouvent encore de nocivité aux antennes-relais"*. *"Peut-on demander à CUS Habitat d'aller au-delà de l'autorité publique"*, a ajouté la défense, rappelant par ailleurs que la plaignante *"ne démontre pas la relation entre la proximité des antennes et ses symptômes"*.

Dans une décision de justice du 18 septembre, Bouygues Telecom, assigné par trois couples riverains, avait été contraint de démonter une antenne-relai de téléphone mobile à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône) pour *"risque potentiel sur la santé"*. La cour d'appel de Colmar rendra son arrêt le 15 décembre.

---

### Sur Internet

- Définition de l'hypersensibilité électromagnétique sur le site de l'[OMS](#).
- Une [étude](#) de la Commission européenne sur les champs électromagnétiques.

## Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr  
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du  
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

## Le Monde

»  
Abonnez-vous  
au *Monde* à  
-60%



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales |